

BIENVENUE CHEZ ARTS & INDUSTRIES !

VOUS FAITES PARTIE DU RÉSEAU !

MIA, DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES CONSTRUITES POUR VOUS !

PROCHES DE L'ÉCOLE,
ÉCONOMIQUES.

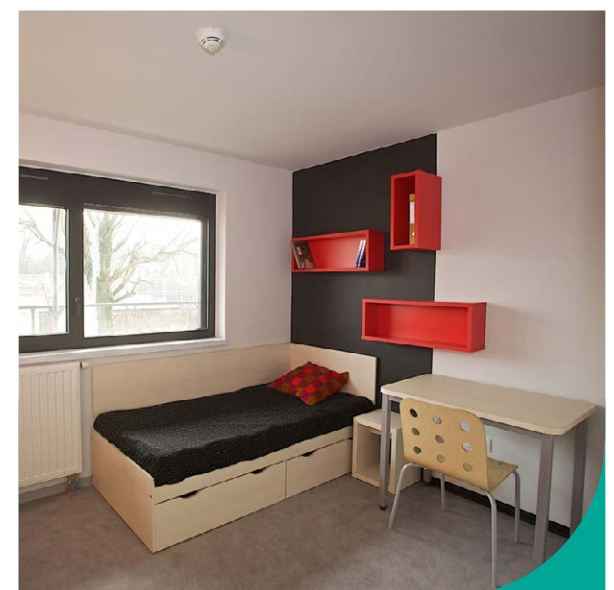
- Les deux Maisons de l'Ingénieur et de l'Architecte ont été construites et continuent d'être entretenues grâce à l'implication des diplômés INSA Strasbourg engagés dans l'Association Arts & Industrie.

— insa-alumni-strasbourg.org

- Pour faire construire la MIA 1, les diplômé.e.s ont donné, en 1954, deux mois de leur salaire afin d'amorcer les crédits nécessaires. En 2011, ce sont 11 millions d'euros qui ont été investis pour la construction de la MIA 2, puis 3 millions en 2019 pour sa surelevation.

CONFORTABLES, PRATIQUES.

Ce sont désormais 494 logements qui sont mis à disposition de l'INSA avec, dans chaque résidence, une salle musique, une salle de sport, une laverie et un local sécurisé pour les vélos.



RAPPEL

Votre préavis est d'une durée de un mois, cependant, nous vous demandons d'éviter de quitter votre logement en cours d'année scolaire afin de pouvoir relouer celui-ci à un nouvel étudiant de l'INSA. Nous vous demandons instamment de privilégier les mois d'été pour vos départs.

SE CONNECTER AUX AUTRES.

COMPLÉTER VOTRE FICHE
MEMBRE :

[Rendez-vous ici pour votre première connexion:](#)

Login : [prenom.nom.stanneedepromo](#)

Mot de passe : [à créer](#)

Pensez à mettre à jour régulièrement toutes vos informations de contact :

- adresse postale
- mail autre que celui de l'INSA
- téléphone

VOUS AVEZ AINSI
ACCÈS À :

- Annuaire de tous les diplômés INSA
- Annuaire des entreprises
- Tous les numéros du magazine INTERFACE (magazine des INSA Alumni)
- Invitation gratuite de vos groupements régionaux (repas, visites d'entreprises)
- Offres

N'hésitez pas à contacter l'association pour toutes demandes d'aides et de conseils. Les anciens de l'école sont autant d'experts qui peuvent vous renseigner.

**COTISATION
OFFERTE**

pendant
vos études

+1 AN

après
votre diplôme

Votre cotisation vous est offerte par l'association pendant toutes vos études et un an après l'obtention de votre diplôme (la cotisation sera ensuite de 22 € pour la première année).